

La RSE, un engagement, une valorisation

COOPÉRATION Coop de France Nouvelle-Aquitaine confirme sa volonté d'engager ses adhérents dans la Responsabilité Sociétale des Entreprises pour améliorer leur compétitivité.



Philippe Hébrard (à droite) et Denis Baro (au centre), directeur et président de Caves de Rauzan, fiers de leur label engagé RSE.

Des coopératives agricoles qui développent leurs démarches de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) pour être plus compétitives, voilà le sujet du séminaire régional d'AGROSMARTcoop, organisé le mardi 9 janvier dernier aux Caves de Rauzan (33) par Coop de France Nouvelle-Aquitaine. AGROSMARTcoop est un projet découlant du programme européen Interreg SUDOE, qui concerne le Sud-Ouest de la France, l'Espagne et le Portugal. «L'objectif est de stimuler la

compétitivité des coopératives agricoles et agroalimentaires à travers deux leviers, l'innovation durable et la commercialisation», explique Anaïs Duparc, chargée de mission à Coop de France Nouvelle-Aquitaine.

Un engagement global

Au sein de ce programme, Coop de France a décidé de cibler sa stratégie sur la RSE. Benjamin Perdreau et Pierre Philippe (par ailleurs directeur des Vignerons de Buzet) ont été chargés de porter la bonne parole de Coop

de France. «On est dans une région où le travail est moindre, car l'intérêt de la RSE a été très tôt saisi et mis au cœur des stratégies de développement», juge Pierre Philippe. Ce que confirme Philippe Hébrard, directeur des Caves de Rauzan, pour qui «la RSE est un outil de management complètement intégré dans l'entreprise». Pour en arriver là, de nombreux efforts ont été effectués, autour des questions environnementales, mais aussi sociales, sociétales, de gouvernance... Des domaines moins visibles peut-être mais tout aussi importants pour une approche intégrée de la RSE. Les Caves de Rauzan se sont ainsi vues remettre par l'AFNOR le label engagé RSE au niveau «Exemplaire», soit mieux qu'en 2014. Mais le label peut aussi se perdre. «Entre les évaluations de novembre 2014 et de novembre 2017, si notre note globale s'est améliorée, sur certains éléments, on a perdu des points, car on n'a rien fait

de plus alors que les attentes sociétales ont augmenté», avoue Philippe Hébrard.

Quelle valorisation ?

C'est un engagement sur la durée, un investissement humain et financier de long terme qu'il faut mener pour rester cohérent. «Il faut anticiper. On sait que le débat se porte actuellement sur les intrants et le glyphosate, on y réfléchit. On a décidé par exemple de supprimer les CMR (cancérogènes, mutagènes, reprotoxiques), on a aussi acheté une propriété en bio pour réaliser des tests», développe le directeur des Caves de Rauzan. Autant d'efforts et d'initiatives qu'il faut valoriser. Le label de l'AFNOR est en ce sens une belle opportunité, ouvrant de nouveaux débouchés. Aux Caves de Rauzan, où la majorité du commerce se fait en B to B, cette étiquette de la RSE a permis de séduire des enseignes de grande distribution. Elle a été décisive

également à l'export avec la Société des Alcools du Québec, où seules les Caves de Rauzan représentent les vins de Bordeaux. Mais les avantages dépassent le simple intérêt commercial. «Les coopératives répondent aux attentes des consommateurs. Développer la RSE renforce aussi l'image de marque, sécurise la relation avec les producteurs, les distributeurs, et contribue à une meilleure dynamique d'entreprise», liste Philippe Hébrard. Enfin, ce dernier peut s'appuyer sur un chiffre pour tenter d'évaluer les apports de la RSE : «Sur les prix de vente, on est 10 % plus élevé que la moyenne des prix donnée par le CIVB», annonce-t-il. Autant de signes qui ne peuvent qu'encourager à poursuivre dans cette démarche. Avec comme domaine de progrès important à réaliser autour de ces initiatives la communication grand public, nerf de la guerre...

Sylvain Desgropes

Depuis toujours, nous cultivons une passion : vous proposer le meilleur

LE CONTENEUR, L'ATOUT MAJEUR POUR VOTRE COMPLANTATION D'AUTOMNE

NOS AUTRES PRODUITS

- > Plants en Pots
- > Traditionnels
- > Grands Plants
- > Plants inoculés trichoderma
- > Sélection Massale

PRESTATAIRE DE SERVICES

- > Financement Agilor
- > Traitement à l'eau chaude
- > Plantation Manuelle
- > Plantation Mécanique au GPS

Contact Réaud - 33860 Reignac de Blaye
P. : 06 37 50 28 87 - T. : 05 57 32 41 76
info@pepiniereduvieuxpuit.com



C'EST ICI que tout COMMENCE

Et aussi

Défiscalisation de 25 % pour les petits propriétaires forestiers

La loi de finances rectificative 2017 n°1775 a été adoptée par le Parlement, promulguée puis elle est parue le vendredi 29 décembre 2017 au Journal Officiel en élargissant la défiscalisation des travaux forestiers (DEFI Travaux) à près de 3 millions de propriétés forestières qui ont moins de 4 hectares de propriété forestière. La mesure DEFI Travaux, prévue à l'article 200 quinquies du code général des impôts, qui est simple, juste et utile pour déclencher des travaux sylvicoles, a été reconduite par le Gouvernement et le ministre de l'Agriculture. Elle va s'ouvrir à plus de 2,942 millions de nouveaux propriétaires forestiers, qui pourront désormais accéder à un crédit d'impôt de 25 % du montant de leurs travaux via un regroupement économique, que permettent les coopératives forestières organisations de producteurs (sur le territoire aquitain, Alliance Forêt Bois à Cestas).

Les travaux et les dépenses éligibles sont les suivants :

- plantation (y compris la fourniture des plants), de reconstitution, de renouvellement comprenant les travaux préparatoires et les travaux d'entretien,
- sauvegarde et amélioration des peuplements : protection contre les incendies et le gibier, travaux phytosanitaires, dépressage, taille de formation, élagage, brûlage, balivage et débroussaillage ;
- création et amélioration des dessertes et travaux annexes (place de dépôt et de retournement...).
- frais de maîtrise d'œuvre ainsi que les charges salariales d'un salarié proportionnelles au temps de travail consacré aux dits travaux.

Cette mesure s'inscrit dans le cadre du programme national de la forêt et du bois : elle permet de valoriser les forêts de millions de propriétaires forestiers jusqu'alors délaissées, de mobiliser plus de bois dans des conditions de gestion durable, et permet de sécuriser l'approvisionnement de la filière bois du pays (scieries, papeteries et industries et chaufferies).